

Bulletin d'histoire politique

Francophonie et régionalisme : entre vision universalisante et une version particularisante de la langue française

Jean-Nicolas De Surmont



Volume 17, Number 3, Spring 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054752ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054752ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Surmont, J.-N. (2009). Francophonie et régionalisme : entre vision universalisante et une version particularisante de la langue française. *Bulletin d'histoire politique*, 17(3), 195–218. <https://doi.org/10.7202/1054752ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Francophonie et régionalisme : entre une vision universalisante et une version particularisante de la langue française

JEAN-NICOLAS DE SURMONT
University of Leeds

La notion même de régionalisme suppose l'existence, dans l'espace, de diversités et de similitudes. La constatation des diversités permet de distinguer les unes des autres les unités complexes que l'on est convenu d'appeler « régions » ; la constatation des similitudes permet de grouper les éléments constitutifs de chaque région.

Louis Michel¹

À la mémoire d'Aimé Césaire (1913-2008).

Absence de la dispersion et de la diffusion de régionalisme et francophonie

C'est vraisemblablement dans la France des années 1870 que le mot *régionalisme* est attesté pour la première fois, paradoxalement au tout début de la Troisième République et de l'accélération des mesures de la politique linguistique jacobine. La rubrique étymologique du *Trésor de la Langue Française* (désormais TLF) mentionne ces sources :

1. 1875, 6 oct. « esprit de région, de localité » (J. De Reinach, *Journal des débats*, 2^e page, 2^e col. dans Littré, *Suppl.*, 1877) ;
2. 1878 « tendance à ne considérer que les intérêts particuliers de la région, du pays qu'on habite » (*Larousse*, 19^e *Suppl.*)².

On ne parle pas encore de *français régional*, dénomination qui n'apparaît officiellement qu'en 1969, mais à la même époque les philologues et linguistes commencent à s'intéresser activement à la dialectologie. Dans la

foulée d'un décret officiel de la République française assurant la promotion, entre 1881 et 1883, du terme de *dialectologie*, le Suisse Jules Gilliéron commence à enseigner la dialectologie en 1883 à l'École des Hautes Études, en plus de fonder en 1887 la *Revue des patois gallo-roman*. Gilliéron réalise son premier atlas en 1880, le *Petit Atlas phonétique du Valais roman (sud du Rhône)*³. Mais, de pair avec les idées du courant romantique, ce sont les anciens parlers vernaculaires et leurs aspects historiques qui intéressaient la linguistique de la fin du XIX^e siècle. « Les monographies consacrées à un dialecte régional ou un parler dialectal commencent à se multiplier »⁴.

Si depuis cette époque, la notion de *français régional* s'est élevée, c'est parce que les variétés géographiques du français circulent davantage faisant connaître des réalités linguistiques à l'extérieur d'une localité. Malgré l'apparition tardive du lexème *régionalisme*, la langue française possède déjà une tradition de marquage diatopique. Ainsi, les sources métalinguistiques françaises de Vaugelas à l'abbé Jean-François Féraud et même encore chez Émile Littré (qui ne va pas de toute manière au delà de 1820 dans les exemples littéraires qu'il cite), utilisent de manière générale la marque *provincialisme* et des tournures syntaxiques qui s'y apparentent sémantiquement⁵. La marque *provincialisme*, notamment chez Féraud, corrobore les idéaux de la pensée jacobine et les positions de l'homme politique et ecclésiastique Henri Grégoire (dit l'abbé Grégoire) sur l'extirpation de la diversité des « idiomes grossiers » et barbares en cela que son relevé n'est pas seulement descriptif mais aussi *critique*, comme l'indique le titre de son dictionnaire et la fréquence du mot *barbarisme* sous sa plume pour désigner les usages provinciaux. L'abbé Grégoire faisait la promotion du français estimant que ce serait un facteur de cohésion de la République et voulait le rendre obligatoire dans l'enseignement.

À l'époque des lois unificatrices de la III^e République, la marque *provincialisme* sert les *tendances centrifuges universalisantes* (qui tendent vers l'identité)⁶. La France de la fin du XIX^e siècle fait donc cohabiter l'indication métalinguistique *provincialisme*, qui correspond à cette époque aux dialectes et patois (puisque l'on ne parle pas encore de français régional) et le *régionalisme* terme dont la dénotation métalinguistique est encore inexistante. Étant donné la forte présence du mouvement d'unification linguistique, le discours épilinguistique du XIX^e siècle ne favorise guère la reconnaissance des parlers locaux et des variantes du français; la référence linguistique devient une construction nationale, politique et pédagogique fondée sur les valeurs républicaines. À cet égard, Pierre Swiggers affirme : « C'est un français écrit (et d'ailleurs valorisé pour être cela), guère identifiable par une localisation géographique et une corrélation sociale, qu'enseignent les grammaires scolaires : un français normatif, certes – par ses exigences orthographiques – mais dont le caractère normatif n'est autre que la contrepartie linguistique d'un impératif social »⁷.

Les éditions Pierre Larousse vont s'inscrire dans les idées unificatrices de la loi de Jules Ferry et la disciplinarisation du français, en répandant le dictionnaire monovolumaire de petit format et en développant une approche didactique de la langue française moins normative et correctrice que celle des frères Bescherelle qui avaient déjà publié, à quelques années d'intervalle une *Grammaire nationale* (1834)⁸ et un *Dictionnaire national* (1846)⁹ télescopant les grands auteurs du passé (xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles) (Racine, Boileau, La Rochefoucauld, etc.). En bon universaliste, Pierre Larousse, fort réputé pour ses cours de lexicologie qu'il publie parallèlement aux dictionnaires, cherche à embrasser le savoir en entier. Même si différents pays de l'Europe vont réagir à l'industrialisation par un retour nostalgique ou revendicateur aux traditions locales, le discours *essentialiste* (voir Jean-Marie Klinkenberg¹⁰) visera au contraire à rendre perceptible une vision monolithique alors qu'elle n'est objectivement qu'un faisceau de variations. Les efforts de Bescherelle et de Larousse, bien que de nature différente, vont dans le sens d'une prise de conscience d'un sentiment d'appartenance à un même instrument linguistique, une même culture.

La francophonie néocolonialiste

Dans un contexte historique qui présente un rapport contraignant entre la diversité des patois et un français national voire international, entre l'universel et le particulier, il n'est guère étonnant que le terme *francophonie* dénote une vision essentialiste, monolithique et centrifuge de la langue française qui n'a de sens que dans un rapport généralisant avec la variation. C'est le géographe français Onésime Réclus, défenseur de la politique coloniale de Jules Ferry¹¹, qui crée le terme *francophonie* dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*, paru en 1886. Après avoir consacré quelques chapitres à la géomorphologie et à la climatologie de l'Hexagone, l'auteur s'intéresse à l'universalité de la langue française, à l'Algérie, et autres colonies et anciennes colonies de la France¹². À cette époque de constitution des empires coloniaux, Reclus entend par *francophonie* « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue ». Le possessif dénote bien la vision avant toute impérialiste et universalisante de Reclus, corollaire à une approche géographique et linguistique légitimant la conquête coloniale. C'est le projet civilisateur qui sert de motif pour justifier l'entreprise coloniale universalisante (la politique linguistique est au centre de l'entreprise coloniale et, au sein de celle-ci l'Alliance française)¹³.

Comme l'affirme Alice Goheneix, il s'agissait d'universaliser la langue française et dénationaliser l'universalisme français en faisant croire, par une tromperie similaire à celle de Mao Tsé-Toung vis-à-vis du Dalaï Lama en matière de religion, à retourner le symbole de l'oppression coloniale en

un vecteur d'émancipation¹⁴. Cette approche perpétuait un discours épilinguistique d'expansion du francien hors de l'île de France et d'épuration des barbarismes et provincialismes par rapport à l'usage de la Cour. Elle corroborait aussi cette croyance populaire qui faisait du français la propriété de la France (et son élégance reconnue par les milieux diplomatiques depuis le xvii^e siècle jusqu'au début du xx^e – Traité de Versailles en 1919) alors que cette langue était répandue en Nouvelle-France avant de l'être dans le Finistère ou dans bien d'autres départements de l'Hexagone actuel. D'ailleurs, vu la disparition annoncée des patois, la constitution des empires et l'expansion coloniale sont pour le géographe Réclus des solutions qui vont en droite ligne avec les visées de la III^e République.

Dans ce contexte, la création de l'Alliance française (1883), dont l'objectif est la propagation de la langue française comme « langue de civilisation », dans la foulée, l'émergence du mouvement de l'Amérique française, l'idée d'Afrique française « unifiée par la diffusion de la langue nationale » prônée par Reclus, servent la vision essentialiste plutôt que variationniste du français. L'union de la patrie française avec le « rejeton » africain est perçue comme un élément favorable à l'accroissement du pouvoir¹⁵ et sert à légitimer l'infériorité technique des races non-occidentales comme le prétend Jules Ferry.

En fait si l'on a cru à une francophonie éclectique dans son ensemble, c'était à juste tort oublier cette vision expansionniste de la France et l'instrument de combat politique voulu par le monopole de la langue française. D'ailleurs, certains locuteurs des pays africains francophones ont tellement assimilé le modèle colonial (identification au groupe dominant) qu'on dit parfois qu'ils parlent comme un livre et mieux que les Français eux-mêmes. La langue du colonisateur, pour des raisons de nécessité ou d'intérêts, sera ainsi souvent adoptée par des classes de collaborateurs locaux, par exemple les commerçants dans certains pays africains, notamment la Côte d'Ivoire (cf. Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme, Petit traité de glottologie*, Paris, Payot, 1974).

Pendant la période de la colonisation française, cette vision expansionniste et dominatrice de la langue française perdure. Il aura fallu du temps pour que la francophonie et le mot *francophone* lui-même se frayent un chemin dans la diaspora politico-linguistique du temps. Le terme de *francophonie* n'est guère usité avant le milieu des années 1960 au moment d'ailleurs où il jouira d'une extension de sens¹⁶. Le métalexigraphe Alain Rey écrit :

Il réapparut soixante-dix ans plus tard, sans gloire. Ainsi Léopold Sédar Senghor, l'un de ses promoteurs, lui aurait préféré « francité ». Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, ce n'était pas seulement le Sénégal, la poésie, le métissage, le Niger et une démocratie à l'africaine, la Tunisie, l'Islam maghrébin et l'indépen-

dance négociée pacifiquement, ou encore le Cambodge indépendant, c'était, ce devait être une idée d'appartenance commune, par la langue partagée et malgré les causes historiques de ce partage. Une appartenance culturelle, intellectuelle, entraînant un partage d'intérêts et une vision commune¹⁷.

C'est Léopold Sédar Senghor, dont la position politique et académique dans l'histoire française restera singulière (premier africain agrégé de grammaire en 1935), qui marque le coup par la publication en novembre 1962 d'un article dans le numéro spécial de la revue *Esprit* consacré à la langue française intitulé « Le Français dans le monde » (p. 837-844)¹⁸. D'autres coauteurs de ce numéro utilisent le mot *francophonie* (par exemple C. Bouriniquel, J.-M. Domenach). Le sens du mot *francophonie* assimilé au triomphalisme conquérant du néocolonialisme de la fin XIX^e siècle s'estompe peu à peu, laissant sa place à un sens humaniste d'échanges culturels dans un contexte d'idées communautaires, d'émergence, d'espace réapproprié. La revue *Esprit* marque l'essor du mot *francophonie*, même si les institutions de langue française étaient en place dans les années 1950. Malgré cela, Senghor et le journaliste Jean-Marc Léger eux-mêmes, deux contributeurs du numéro de la revue, exprimeront toujours des réserves vis-à-vis de l'emploi du mot *francophonie* par rapport à langue française qui dit aussi ce qu'il veut dire¹⁹.

Il ne faudrait pas oublier que ce sens humaniste de la Francophonie provient avant tout d'africanistes et constitue pour ainsi dire un prolongement du mouvement de la négritude. En effet dès 1934, Senghor fonde avec le Guyanais Léon-Gontran Damas et le Martiniquais Aimé Césaire la revue *l'Étudiant noir*. Césaire, inscrit à l'École Normale supérieure, écrit lors de son séjour parisien le *Cahier d'un retour au pays natal*²⁰ devenu un classique des études francophones. En 1947, Senghor participe à la fondation de *Présence africaine* avec Césaire et Alioune Diop. Il publie aussi en 1948 *Hosties noires*²¹, une œuvre marquée, comme celle de Césaire et de Damas, par les souffrances et la fraternité dans la guerre. Senghor y revalorise les richesses culturelles de l'Afrique noire et se porte, comme Césaire, à la défense de valeurs qui vont ravir les esprits avides de changements idéologiques comme les Québécois. Ainsi le mouvement idéologique de la négritude et celui de la décolonisation (notons le *Portrait du colonisé*²² d'Albert Memmi qui fait date) trouveront un écho au Québec chez un écrivain comme Pierre Vallières qui écrit, lors d'un séjour en prison (ce qui semble symptomatique), *Nègres blancs d'Amérique* publié en 1968²³, année de la fondation du Parti québécois. Bien qu'au Québec Vallières soit celui dont on a parlé le plus en ce qui a trait à cette négritude québécoise qui évoquait une élite québécoise peu nombreuse et manquant du prestige d'une bourgeoisie riche et dominante, d'autres poètes et essayistes avant lui ont utilisé l'image du *nègre* comme représentante de l'aliénation

collective des Québécois : nommons le poète Jacques Brault et l'universitaire Gérard Bergeron²⁴. Après les Indépendances, de nombreux écrivains africains ont reconnu leur dette envers le mouvement de la négritude. En janvier 1969 Senghor écrit dans le journal *le Monde* : «La francophonie, c'est cet humanisme intégral [...]», phrase qu'il reprend de son article dans la revue *Esprit* (1962, p. 844).

Parmi les autres événements qui vont préfigurer à l'essor de la Francophonie institutionnelle, mentionnons en juin 1966 la Conférence de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) à Tananarive (Madagascar), présidée par Hamani Diori qui définit le champ global d'action pour la Francophonie où Senghor va exposer son projet de *communauté francophone* aux chefs d'États africains.

D'un mouvement idéologique de décolonisation qui touchera tout autant les pays de l'Afrique centrale que le Québec, la Négritude fait pour ainsi dire émerger un mouvement institutionnel et culturel d'abord, celui de la Francophonie. La décolonisation signifiera quant à elle avant tout l'accession à une indépendance politique sans forcément renier la langue du colonisateur, puisque de nombreux pays adoptent le français comme langue officielle. Plus encore, le mouvement de la décolonisation permettra l'accession de cette pensée de rupture qui se manifestera dans bon nombre de pays par des modifications importantes au sein des structures gouvernementales et à des manifestations étudiantes et indépendantistes (tant en Wallonie, en France, qu'au Québec).

Les ouvrages sur l'histoire de la francophonie (notons Jean-Louis Roy, Michel Tétu, etc.), qui exploiteront tout autant le regard institutionnel que géographique, corroborant ainsi une vision géopolitique plutôt que variationniste de la francophonie, ne vont guère se multiplier qu'à partir des années 1970, ce qui explique le fait que le *TLF*, à l'origine un projet gaulliste, omet de mentionner Reclus dans sa rubrique étymologique dans le huitième tome dans lequel est consigné en 1980 le mot *francophonie* :

DÉR. Francophonie, subst. fém. Ensemble de ceux qui parlent français ; *plus partic.*, ensemble des pays de langue française. *Gabriel (...) pérerait devant une assemblée dont l'attention semblait d'autant plus grande que la francophonie y était plus dispersée* (Queneau, *Zazie*, 1959, p. 155). *L. V., unanimement apprécié dans toute la francophonie par l'originalité et la valeur de ses reportages* (VR, 7 sept. 1969 dans GILB. 1971). 1^{re} attest. 1959 (Queneau, *loc. cit.*) ; du rad. de *francophone*, suff. -ie*. BBG. DUB. Dér. 1962, p. 70. Henry, A., *Francophonie et francité* autrefois... aujourd'hui. In : H. (A.). *Automne*. Paris-Gembloux, 1977, p. 331-353 (s.v. *francophonie*). Piron, M., *Francophonie et francité*. B. de l'Ac. royale de lang. et de litt. fr. 1970, t. 48, p. 136-151 (s.v. *francophonie*).

On notera que le dictionnaire de l'Académie française n'atteste de *francophone* et *francophonie* que dans sa neuvième édition en 2000, alors que *francophonisme* est déjà largement répandu chez les linguistes, attesté pour

la première fois chez Paul Wijnands (1993)²⁵. Si *francophone* a aussi produit *Francofolies* (le célèbre festival de la chanson à La Rochelle, Montréal et Spa), *non-francophone*, *afro-francophone*, *anti-francophonie* et *euro-francophone* (1994), il n'est pas aussi productif lexicalement qu'*Europe*. Ainsi sur le plan dérivational on notera qu'*Europe* a été beaucoup plus fertile produisant *européanisme* (1807), *européanité* (1974), *européiser* (1851), *eurasién* (1854), *euro-parlement* (1988) et quelques dizaines d'autres dérivés relevés par Maurice Tournier²⁶. Étymologiquement, *francophonie* n'a cependant rien à voir avec un espace géographique, une zone de référence qui pourrait évoluer avec le temps comme c'est le cas de l'Europe entre l'époque du Traité de Rome, celle de Maastricht ou d'Amsterdam. Ni le *Petit Robert*²⁷, ni le TLF ne font mention d'un étymon à signification géographique²⁸. *Francophoniser* serait-il / rendre français/ de la même façon que le suggère le déverbal *européiser*? Il s'agit d'une ambiguïté qui ne touche pas *européiser* dans la mesure où *Europe* est un toponyme et non *francophone*.

N'est-ce pas d'ailleurs cette ambiguïté qui a inconsciemment servi à alimenter la vision réclusienne de la francophonie. Fait intéressant, l'idée de francophonie a cheminé parallèlement à l'essor de la géolinguistique, cette dernière commençant comme je l'ai mentionné plus haut à se structurer scientifiquement à la fin du XIX^e siècle. Le recul progressif et l'extinction presque définitive de plusieurs parlers locaux de la Galloromania va coïncider avec la prise en compte, par la lexicographie française, des variétés de français allant jusqu'à provoquer ce que Pierre Rézeau nomme la *dérégalisation*²⁹. En même temps, la vision non-impérialiste et variationniste de la langue française tend à vouloir s'imposer devant la vision impérialiste, unificatrice de la langue. La vision géopolitique qui sous-tend l'emploi du mot *Francophonie* s'inscrit dans la dialectique du centre et de la périphérie. D'ailleurs le *Dictionnaire des mots contemporains*³⁰ de Pierre Gilbert lui-même prétend que le mot *Francophonie* aurait été lancé par certains hommes d'État africains³¹ vers 1964 (*sic*). Même chose en substance pour la première édition du *Petit Robert* (1967). On le trouve attesté en 1970 dans le Supplément du *Grand Robert*³², dans l'édition de 1971 du *Petit Larousse Illustré* et il apparaît dans le supplément du *Grand Larousse encyclopédique* en 1969³³, dans le *Grand Larousse de la langue française* en 1973³⁴ et dans le *Lexis* en 1975³⁵. Ces attestations métalinguistiques s'inscrivent tout naturellement dans la foulée de la première Conférence intergouvernementale des États francophones qui se tient à Niamey (Niger) en février 1969, dans laquelle on tente de trouver les moyens de maintenir et renouveler les liens unissant la France à ses anciennes colonies.

Il faut donc attendre le début des années 1970 pour que l'attestation de Réclus soit connue et voir du même coup se généraliser l'ajout de toponymes dans les dictionnaires généraux de langue française édités à Paris. Fait intéressant, l'ethnomyme *québécois* se répand dans les années

1960 au même moment où la Belgique se dote d'une politique linguistique, même si la langue ne servira pas de manière significative le désir d'émancipation des francophones de Belgique qui valorisent parfois au contraire la tendance centrifuge. L'usage de *francophone* en Belgique vient donc remplacer celui de *Belge d'expression française* (ce qui impliquait que le corpus littéraire belge prolongeait le corpus de la mère...³⁶) même si, non sans ambiguïtés, on continuera d'employer la locution administrative *Communauté française de Belgique*. Décidemment, la Belgique, pays de réformes, de chantiers, de transitions *sait faire* les choses de manière originale : à preuve en outre sa politique coloniale qui valorisait l'enseignement au Congo-Kinshasa en langue locale du moins avant 1948.

Paradoxalement, si l'intérêt pour la variation linguistique outre frontière et la décentralisation des pouvoirs endogènes marquent la France des années 1970 et 1980, l'intérêt pour la variation du français en France suscite moins l'intérêt des linguistes. En outre, si les études sur les variétés de français non-hexagonales sont importantes, en revanche les emprunts du français de référence³⁷ aux variétés géographiques du français de France ou hors de France, mise à part les travaux de Pierre Rézeau³⁸, et quelques autres encore insuffisamment connus. Il en va autant de l'étude de la dispersion des variétés non hexagonales du français comme le français de Belgique dans les anciennes colonies (par exemple l'usage de *humanités, endéans*, etc. au Congo Kinshasa, au Burundi et au Rwanda) qui sollicite l'attention de Claude Frey. Différentes conceptions du français régional ont émané dans les années 1970, parallèlement à l'inclusion des topolectismes dans les dictionnaires. Mentionnons les travaux de Lothar Wolf en 1972 dans les *Travaux de linguistique et de littérature* qui définit le *français régional* comme une « une variété géographique d'une koiné ou langue commune ».

Si les définitions les plus concises s'accordent à dire que le français régional dénomme l'ensemble des variantes géolinguistiques du français, l'extension de sens du mot *francophonie* (du sens géolinguistique il devient aussi spirituel et institutionnel³⁹) est lié à un sentiment de la langue qui tend à la fois à maintenir un équilibre entre la particularisation des différences et la domination d'une variété de référence. L'essor de l'étude des variétés géolinguistiques du français et celle de la Francophonie institutionnelle (avec un grand « F ») provient d'un ensemble d'éléments d'ordre à la fois institutionnel et épistémologique, comme les plus grandes facilités de déplacement entre l'Amérique et l'Europe facilité par le développement de l'aéronautique civile, la signature d'ententes bilatérales plus nombreuses (en 1965, sont conclues les deux premières ententes entre la France et le Québec, l'une portant sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation (27 février 1965), l'autre sur la coopération culturelle (24 novembre 1965), le processus de décolonisation,

l'essor de la sociolinguistique et d'associations d'universitaires et de communautés et d'institutions gouvernementales francophones (comme l'Association internationale des Sociologues de langue française (1958), l'Association internationale des Journalistes de langue française (fondée en 1952), l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF) créée à l'initiative du journaliste québécois Dostaler O'Leary, l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française dite AUPELF (1961) (devenue l'AUF), etc. En 1960 est créée la première institution officielle de la francophonie la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones (CONFEMEN). Ces différentes associations préfigurent aux regroupements institutionnels et politiques des années 1960 et 1970 comme l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) crée le 20 mars 1970, journée qui fut donc inspiratrice de la Journée internationale de la Francophonie qui se tient annuellement à cette date dans les pays francophones adhérents à l'Organisation Internationale de la Francophonie (et mêmes d'autres).

Ainsi, les années 1960 marqueront le passage progressif, non sans l'absence de tensions évidentes, de la tendance centrifuge universalisante à la *tendance centripète particularisante* (Claude Frey, 2003) qui tend à afficher la variation. Cela semble aller de soi dans un contexte où les pays africains revendiquaient avant la décolonisation une association égalitaire entre la France métropolitaine et ses territoires d'outre mer (c'est le cas par exemple du Cameroun et de la Côte d'Ivoire). Jean-Marc Léger (aussi auteur d'un texte dans la revue *Esprit* de novembre 1962 et premier directeur de l'Office de la langue française du Québec), André Reboullet, Léopold Sédar-Senghor et autres sont des exemples d'acteurs qui ont réussi à créer un pont entre le champ littéraire, politique et sociolinguistique et le déploiement des actions institutionnelles au sein de la Francophonie⁴⁰. En même temps, le terme *Francophonie* deviendrait plus spécialisé, comme en témoigne sa faveur dans les hauts rangs politiques des années 1960, particulièrement chez Senghor, poètes de la Négritude et chef d'État, et de manière moindre par le président tunisien Habib Bourguiba et le président nigérien Hamani Diori.

Leur usage du mot *Francophonie* lors de leur passage au Canada est très révélateur de leur position sur l'échiquier géolinguistique et géopolitique⁴¹. Bourguiba prononce un discours à Ottawa en février 1968 et emploie le mot *Francophonie* en le chargeant de sens institutionnels alors que Senghor en septembre 1966, peut-être plus marqué par sa scolarité parisienne, dénote l'appartenance de la *Francophonie* à la culture française. Quant à lui, Charles De Gaulle, dans son voyage au Québec en juillet 1967, connote son discours d'un certain néocolonialisme, du moins sur le plan ethnonymique, car il n'emploie guère le mot *Francophonie* (on retrouve des ambiguïtés du même type, remarqué des militaires, dans le discours

d'Alger de mai 1958). Sa vision est empreinte de l'idée d'expansion de la puissance de la France. Même s'il clame le Québec libre, paradoxalement ses discours québécois sont truffés d'allusions de l'appartenance du Québec à l'Empire français. Il s'agit là d'un certain paradoxe auquel n'a pas échappé Senghor à la fois prisant l'appartenance à l'esprit français mais valorisant l'essor des indépendances et, partant, celle des nations francophones. Néanmoins, de nombreux théoriciens de la francophonie institutionnelle, dont Jean-Marc Léger, ont reconnu en De Gaulle un artisan important de celle-ci. Un autre paradoxe étonnant dans la perception québécoise de cette présence française ce fut de la considérer à la fois comme une ingérence ou au contraire comme un vecteur d'émancipation. Ainsi, René Lévesque avait d'abord perçu le général De Gaulle comme un représentant de l'ingérence française au Québec, Pierre Bourgault avait quant à lui considéré que De Gaulle avait mis le Québec sur la carte du monde⁴².

Jean-Claude Boulanger s'explique à ce sujet: «La définition réclusienne se pose donc comme un énoncé générique qui aura occasionné une spécialisation définitionnelle plus tardive; de là à faire éclater la barrière de la monosémie, il n'y avait qu'un pas à franchir et que les circonstances historiques se sont chargés de justifier»⁴³. Même à l'intérieur de l'Hexagone, il existe entre les régions administratives de la France métropolitaine et les régions linguistiques, un conflit sur le plan des représentations mentales analogue à celui de la Francophonie institutionnelle et la pratique généralisée de la langue française comme langue vernaculaire⁴⁴. C'est ce que nous aborderons dans le point suivant.

Le Régionalisme linguistique: d'une extension géographique à une autre

Les variétés interlinguistique et intralinguistique sont toutes deux concernées par le champ lexical de *régional* comme en fait foi André Tabouret-Keller:

À partir de 1969, c'est l'expression *langue régionale* qui unifie le discours législatif, sans que les expressions *local*, *locaux* disparaissent cependant, comme dans *langues et dialectes locaux* en 1974 et 1981, ou bien culture locales ou régionales en 1975 et 1976. Deux nouveaux noms de langues s'ajoutent à la liste précédente: *le corse*, *le tahitien*, sous couvert de l'expression *zone d'influence*, du corse, du tahitien, respectivement. Et apparaissent, toujours dès 1969, les termes *le français* et *le français régional*. [...] Le champ lexical de la loi s'enrichit: en 1983 apparaît la notion d'*identité régionale*, en 1994, celle de *sections bilingues français-langue régionale*, dans le même temps que celle de *langues et dialectes à extension régionale*. Ceux-ci sont maintenant au nombre de onze (alors qu'ils étaient 4 en 1951): *alsacien*, *basque*, *breton*, *catalan*, *corse*, *créole*, *flamand*, *gallo*, *langue d'oc*, *picard*, *poitevin*⁴⁵.

On peut ainsi observer un décalage dans l'usage de *français régional* et celui de *langue régionale*. Dans un cas, on considère une variété, dans l'autre

un usage standardisé (la dénomination ne rend pas compte des dialectes bretons, le vannetais, le léonard, etc.). De la même façon, en français d’Afrique, la *sous-région* représente «un ensemble géographique homogène comprenant plusieurs États»⁴⁶, d’où l’ambiguïté que générerait l’emploi métalinguistique de *région* en contexte africain. Néanmoins, ces progrès terminologiques ont eu une certaine influence sur le marquage diatopique des dictionnaires de langue française, car l’acception métalinguistique de *régionalisme* se répand dans les années 1970. La marque *régionalisme* apparaît donc tardivement par rapport à l’entrée du mot dans la langue. Même si le mot est resté dans la métalangue des dictionnaires, les linguistes lui préfèrent *diatopismes* ou *francophonismes*, afin de niveler les différences hiérarchiques supposées par l’emploi de *régionalisme* pour désigner des zones géographiques aussi diverses que : Afrique, Belgique, Suisse, Québec, Nord-Pas-de-Calais, etc.

La dialectique du centre et de la périphérie : l’enjeu de l’insécurité

Du premier axe on aura toujours une propension à se réclamer de telle manière à être accepté des tenanciers du pouvoir linguistique et politique. Il en va du champ littéraire comme du champ linguistique. Si l’on a reconnu les particularités phonético-phonologiques du français québécois chez les chanteurs québécois des années 1970 en France, ce ne furent guère les chanteurs particulièrement représentatifs des réalisations phonatoires du québécois qui firent florès à Paris dans les années qui suivirent. En effet, pour se faire accepter du bassin parisien et se faire connaître de la francophonie entière, il faut savoir niveler ses différences, au risque d’être perçu éternellement comme une attraction touristique, séduisante malgré tout, ou un banlieusard malfamé. Mais l’avantage de passer via Paris pour certains, sinon via les États-Unis (comme Céline Dion) pour d’autres, c’est de pouvoir ainsi se faire reconnaître de toute la francophonie. Ainsi en a-t-il été de l’auteure québécoise Anne Hébert, de l’écrivain marocain Tahar Ben Jelloun et de l’écrivain belge Georges Simenon, lequel représente d’ailleurs qu’un maillon de la tradition des «Belges de Paris» (Hubert Juin, Henri Michaux, etc.).

Ce rapport qui lie des écrivains non-hexagonaux aux institutions légitimantes de la haute francophonie parisienne exige un certain nivellement des particularités topolectales, une identification au purisme. Ainsi, on enregistre très peu d’emplois belges chez George Simenon et les lexèmes que ses œuvres illustrent dans *Le Petit Robert*, sont, de manière symptomatique, des lexèmes qui ne sont pas issus des variétés topolectales belges. En définitive, on pourrait croire que Simenon, comme Jean-Jacques Rousseau, ont été assimilés à des auteurs français de la même façon que l’on a assimilé Jacques Brel à la France parce qu’il y a fait ses débuts.

Pourrait-on affirmer comme Jean-Marie Klinkenberg, « que cette vision unitariste a été le mieux intériorisée par ceux-là qui sont les porteurs des symptômes de la diversité. Ainsi, on notera que le discours puriste est particulièrement vivace dans les pays francophones non français (et on se limitera ici et dans ce qui suivra à la francophonie septentrionale : Belgique, Québec, Suisse romande) »⁴⁷.

L'exemple du Québec est pour nous assez évocateur des enjeux de pouvoir entre différents gouvernements, le Québec étant sous l'influence linguistique à la fois d'une variété de référence (le français de France) et de l'anglais (par la présence importante d'anglophones au Canada), l'influence culturelle des États-Unis et de la France (plus récemment pour la première) et l'influence institutionnelle et politique de la Grande-Bretagne depuis que le Traité de Paris a légué la Nouvelle-France à l'Angleterre en 1763. Cet épisode historique, bénéfique selon certains historiens, maléfique selon d'autres, est néanmoins consécutif d'une politique coloniale de Louis XV, qui laissera agoniser la Nouvelle-France au nom de certaines priorités politiques métropolitaines. Évidemment, la représentation du Français et du français de France s'en est depuis ressentie depuis lors. C'est le contexte de décolonisation des pays soumis à l'autorité hexagonale qui est venue apporter un souffle nouveau à la problématique politico-linguistique du Québec, le Québec renouant ainsi avec la France au détriment des intérêts fédéraux.

L'événement qui va manifestement représenter cette rupture est lorsque, à l'été 1967, le Général De Gaulle vient clamer les valeurs d'un Québec libre et industriellement fort, renforçant ainsi les liens qui l'unissent avec la France au détriment des valeurs fédérales (et par ricochet britanniques ; par deux fois la France gaullienne s'était opposée à la candidature britannique au Marché commun, la première fois en janvier 1963, la seconde en mai 1967. Simultanément le *Petit Larousse illustré* consigne pour la première fois des topoclectismes dans sa nomenclature. Il s'agit de mots répandus : *bleuet*, *coureur des bois*, *débarbouillette*, *millage*, *poudrerie*, *tuque* et *verge*. Contrairement à ce que l'on pense, c'est donc le *Petit Larousse illustré* dans son millésime de l'été 1967 qui innove par cette pratique et non le *Dictionnaire du français vivant* (1972), comme on a l'habitude de le mentionner. Au moment où les productions lexicographiques françaises, d'abord le *Petit Larousse illustré*, le *Dictionnaire du français vivant* de Maurice Davau, Marcel Cohen et Maurice Lallemand (1972)⁴⁸ puis le *Petit Robert*, commencent à enregistrer les topoclectismes⁴⁹ et à les marquer diatopiquement⁵⁰, les puristes belges publient leur *Chasse aux belgicisms* (1971, 1974). Dans ce cas, les Belges se réclameront la plupart du temps de l'autorité française pour juger la valeur de leur particularités, ce qui constituait un reflet de l'insécurité linguistique de la Communauté française de Belgique⁵¹ et de la tradition normative en Belgique, qui cherchait depuis la seconde moitié

du XIX^e siècle à expurger l'usage des belgicisms courants (abbé Benoît (1857), V. Galand (1891)).

Conscient de l'envahissement linguistique de l'anglais, notamment au sein des entreprises dont on constate alors souvent qu'elles sont dirigées par des anglophones, mais sans nier pour autant l'hégémonie du français de référence, les Québécois sont entrés quant à eux, dans les années 1970, dans une phase d'aménagement linguistique (dont les travaux vont marquer tout au moins la Catalogne) et ce dans un esprit d'amélioration de la qualité et de la diffusion du français. L'année 1968 est à plusieurs égards dans ce contexte une année symbolique en rivalités politiques et linguistiques. La crise de Mai 1968 en France n'est pas tant linguistique comme telle ou identitaire plutôt qu'estudiantine, politique et ouvrière. En revanche, la Belgique voit se créer la partition entre Katholieke Universitet Leuven et l'Université Catholique de Louvain, la première chassant pour ainsi dire les francophones hors de Leuven. Au Québec les affrontements se font non seulement entre anglophones et francophones (avec les incidents nombreux des années 1960 qui ont culminé en 1970 avec l'assassinat du ministre Pierre Laporte), mais aussi entre francophones québécois dont les orientations politiques divergent (René Lévesque versus Pierre Elliot Trudeau, Claude Morin versus Jean Marchand⁵², etc.). En avril 1968, Pierre Elliot Trudeau commence son investiture comme Premier ministre du Canada. Celui qui avait quitté le Parti libéral en 1966, René Lévesque, fonde le Parti québécois. L'éminent linguiste disparu du monde académique dans ces circonstances obscures, Marcel Juneau, dépose à l'Université Laval un mémoire de maîtrise novateur sur l'histoire du lexique québécois, quelques années avant de fonder le Trésor de la langue française du Québec. Il est pressenti comme un génie de la langue québécoise et va s'adjoindre comme collaborateur Claude Poirier dès le début des années 1970. Le 9 décembre 1968 marque une date symbolique dans l'histoire du statut de la langue française au Québec. Ce jour-là est instituée la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec par le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand. La commission est mandatée par le gouvernement afin de proposer des mesures législatives assurant « 1) les droits linguistiques de la majorité aussi bien que la protection des droits des minorités et 2) l'épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité à la fois sur le plan éducatif, culturel, social et économique ». C'est le linguiste de l'Université Laval Jean-Denis Gendron qui préside à la commission, d'où le nom de la Commission Gendron.

Alors que le Québec va mettre la langue au cœur de sa problématique identitaire, le Belgique n'arrivera pas à en faire autant, n'imposant pas par exemple la littérature française de Belgique au sein des programmes officiels. La littérature francophone non française n'arrivera pas non plus de

toute façon à s'imposer en France dans les concours de l'enseignement supérieur en lettres modernes. Ainsi, si l'Université d'Antilles-Guyane accorde de l'importance à la littérature francophone des Caraïbes, ce n'est guère le cas de la majorité des programmes de lettres modernes des universités françaises. Au Québec, le mouvement de la Francophonie institutionnelle va participer à la reconnaissance de l'enseignement de la littérature québécoise. Les années 1970 voient naître le Centre de recherche en littérature québécoise (Crelaq) et le principal projet éditorial qu'il soutient alors, le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* dont le premier tome voit le jour en 1978⁵³. Un double perspective permet de voir le Québec à la fois désirant s'affranchir de l'héritage français, clamant son autonomie, mais en même temps recourant à l'expertise française en certains domaines (sur place tout autant que par des déplacements à l'étranger où le Québec est de plus en plus connu par ses chansonniers, sa littérature, etc.).

Mais l'intériorisation de cette vision unifiante vise-t-elle à protéger de l'impureté, anti-française et proprement variationniste ou au contraire à dédoubler le pouvoir légitimateur central en créant un autre centre de décision (une *infra norme* vis-à-vis d'une *supra norme*)⁵⁴. L'acquisition de cette légitimité est sous-tendue dans les objectifs à long terme de l'entreprise du Trésor de la langue française du Québec, qui entend fonder la légitimité du français sur l'usage au Québec, en reconnaissant les particularités historiques, dialectales, les substrats et les adstrats qui sont venus se greffer au fonds commun du français du XVI^e et XVII^e siècle sur le territoire actuellement occupé par le Québec.

Mais le problème est posé différemment par le dialectologue Léon Warnant qui affirme : « On ne peut pas caractériser un écart par rapport à lui-même »⁵⁵ dans un article où il distingue les dialectes du français des français régionaux dans lequel le français de référence fait figure de français neutralisé. Mais, ajoute-t-il plus loin, « [l']attitude des linguistes qui considèrent le français central comme étant du français neutralisé sans en avoir donné les raisons théoriques et objectives ne doit résulter que de la persistance chez eux d'une idée latente et inconsciente de "bon usage" [qui est une donnée extra linguistique] »⁵⁶. Il en arrive cependant à la réflexion que pour appartenir à ce qu'il nomme le *français neutralisé*, il faudrait que les traits dialectaux soient communs à tous les dialectes, ce qui n'est pas le cas de *septante* par exemple. Sur la base de cette observation, comment considérer la revendication d'autonomisation du français québécois afin de l'ériger en norme selon une conception polynomique⁵⁷ ou pluricentriste⁵⁸ de la variété du français. Faudrait-il dès lors parler de *québécois neutralisé* ou encore de *québécois de référence*? En tout les cas, Warnant propose de définir les critères qui président à établir la description d'un dialecte⁵⁹ (sous-entendre « variété de français ») privilégié. La communauté

des linguistes québécois semble partagée sur ce point. D'ailleurs, dans le cadre d'une réflexion sur la marque *francisme*, intégrée à la terminologie métalinguistique des dictionnaires québécois voulant se positionner de manière égale que les dictionnaires français par rapport au français de référence, Annette Paquot affirme :

En se répandant dans l'ensemble de la société française, les tours populaires ou argotiques, les faits dialectaux devenus régionalismes par leur emploi dans le discours français de certains locuteurs et tous les faits lexicaux originellement peu diffusés se répandent *ipso facto*, c'est-à-dire presque [...] instantanément, dans une partie au moins des sociétés belge, canadienne, suisse, etc. tandis qu'un fait de même nature, même très général dans celles-ci, peut y rester confiné indéfiniment. Le déséquilibre des échanges linguistiques dans la francophonie fait que *maqué* est un belgicisme, que *morgain* est un poitevinisme, mais que *moufle* et *mistral* ne sont pas des francismes et qu'il n'y a pas de symétrie entre ces termes⁶⁰.

Bref, le désir des lexicographes d'ériger le Québécois en *autonorme* référentiel, de faire coexister un autre modèle malgré la position asymétrique des dictionnaires au sein de la francophonie correspond-t-il, malgré ses bonnes intentions, aux besoins mêmes des consommateurs québécois⁶¹ ?

Conclusion

Les années 1970 et 1980 ont donc créé un environnement propice à l'essor de l'approche variationniste corollaire à la politique française de décentralisation, la multiplication des institutions francophones, le folk revival, les nationalismes et révolutions culturelles, l'influence de la sociolinguistique de William Labov sur les linguistes francophones, les échanges culturels et politiques et la diffusion des cultures à l'étranger, facilitées notamment par la télévision : tous ces éléments vont faire surgir la nécessité de prendre en compte les variétés du français, même si le français de référence reste toujours dominant pour des raisons géopolitiques, historiques, démographiques et économiques. Dans ce contexte culturel, comme le fait remarquer Jean-Claude Boulanger, le monde de la lexicographie traditionnelle est remis en cause et la francophonie cherche à se stabiliser, sinon à naître officiellement de nouveau avec la création des Sommets internationaux⁶². La reconfiguration de la francophonie, et ses conséquences sur le français général, la loi de la décentralisation en France, la politique européenne, qui conduit au renforcement des pouvoirs supranationaux et corollairement à celui des régions face aux États, impliquent de s'interroger sur la définition d'un régionalisme désuet issu de la Révolution et de l'Empire⁶³. En effet, en plus des changements constatés, la désignation de la variété de référence et des variétés topolectales a fluctué au fil des siècles et s'est accélérée au xx^e siècle.

Environ soixante-dix syntagmes métalinguistiques dénommant la variété de référence, ont été répertoriés par Boulanger : *bon usage, bon français, bon parler français, français général, français standard* (ou *standardisé*), *français normatif, français de référence* (utilisé par les Québécois pour la première fois en 1977) qui a supplanté les précédents⁶⁴ et enfin, plus récemment, *français de traitement*⁶⁵. Du côté des variétés considérées comme périphériques, ou ne concernant pas l'ensemble des locuteurs d'une langue : *provinciale, patois, parler régional ou local, régional* (qui reste le plus courant), *diatopique, topolectal* ont été utilisés sans toujours vouloir désigner la même chose sinon, en tous les cas, sous-entendre un même discours épilinguistique. Entre un désir d'expansion et d'unification de la langue et de la civilisation française, qui prend ses sources au XVII^e siècle, siècle de la création des Empires coloniaux et de l'Académie française, celui de la reconnaissance des particularités émerge donc en un XIX^e siècle romantique, dont les idéaux se partagent entre le retour aux sources médiévales et les valeurs d'égalité et d'uniformisme. Le régionalisme francophone s'étendra lui aussi, passant d'une vision provinciale (le réveil des provinces est notamment marqué par la Fondation régionaliste française (FRF) par Jean Charles-Brun⁶⁶) à une vision internationale (l'essor de la Francophonie institutionnelle et ses conséquences sur la reconnaissance des variétés nationales de français). Ainsi, même si encore aucune allusion n'est faite à la francophonie dans la définition de *région* du *Petit Robert* en 1985⁶⁷, un discours épilinguistique et métalinguistique nourrissait néanmoins la réflexion des lexicographes de la francophonie (y compris la France qui s'exclut parfois de cette diaspora volontairement ou non⁶⁸) depuis une trentaine d'années.

Entre cette vision du régionalisme français *intranationale* et *internationale*, il est légitime de se demander si le régionalisme linguistique, pour sa part, continuera à fluctuer ainsi d'un continent à l'autre et surtout *jusqu'où ira t-il...* Entre la langue française marquée, celle que nous font voir les dictionnaires par des marques diatopiques aux frontières et étendues variables (comme le français d'Afrique issu d'une vision fédéraliste de l'Afrique noire que l'on retrouve aussi dans les manuels scolaires) et la langue française en partage, toute une panoplie de considérations et de précautions sont à prendre lorsqu'il s'agit d'évoquer la Francophonie. Francophone de choix ou francophone d'origine ou encore membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie sont là des divergences qui témoignent des précautions oratoires nécessaires lorsqu'il s'agit de se réclamer de la Francophonie.

Tendance universalisante et expansionniste, centralisatrice et décentralisée, désir d'affirmation vis-à-vis de l'hégémonie économique anglaise pour les uns (Bourguiba ne compara-t-il pas, par ailleurs, la Francophonie à un « Commonwealth à la française »⁶⁹), vis-à-vis de la France coloniale

pour les autres, la Francophonie est aussi marquée par un discours sur les régions, sur la créolité et sur la libération culturelle de nombreux pays du monde. La francophonie se ramène t-elle à une vision somme toute très orientale de la vie, c'est-à-dire l'unité dans la diversité. L'organisation des Sommets de la Francophonie depuis 1986, impulsée par François Mitterand et Brian Mulroney, montre que le gaullisme avait d'une certaine manière mûri et que le Canada avait pour ainsi dire fait table rase de cet épisode de 1967, qui avait créé un remous dans les relations diplomatiques du Canada avec la France. À la sortie du Sommet de Québec en septembre 1987, le poète Gaston Miron, tant marqué par les écrits anticolonialistes, et le futur député péquiste André Gaulin, trouvèrent là une occasion pourtant de clamer ce qu'ils estimaient être l'hypocrisie de Robert Bourassa vis-à-vis la valorisation du français au Québec. C'était montrer une fois de plus tous ces paradoxes qui unissent et séparent les francophones au sein des divergences politiques, des intérêts personnels liés au développement économique de la concurrence dans les années 1980 au-delà des divergences purement linguistiques⁷⁰.

D'institution culturelle et technique, la Francophonie est devenue un système intergouvernemental et politique où se réunissent des pays de profil très différents : outre les pays ayant le français comme langue d'usage, d'autres États s'y joignent pour des raisons variées : « un emploi, parfois très limité, ou un apprentissage de la langue française parmi d'autres langues étrangères, suffit apparemment à cette adhésion »⁷¹. Malgré le développement du sens institutionnel et multilatéral qui s'est cultivé avec l'ACCT et les Sommets de la Francophonie entre autres, ce n'est qu'à Cotonou en 1995 qu'officiellement la Francophonie avec un grand « F » devint un système intergouvernemental et politique, dont « les multiples facettes sont fonction des visions nationales, officielles, et des visions sociales des diverses communautés, bien différentes »⁷².

Notes et références

1. Louis Michel, *Pour une conception sociologique de l'anthroponymie*, 1^{er} Congrès international du régionalisme, Gembloux, Imprimerie J. Duculot, éditeur, 1938, p. 223-247, p. 224.
2. Paul Imbs (dir.), *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, [TLF], [puis à partir du t. 8] sous la dir. de Bernard Quemada, Paris, Éditions du CNRS, INaLF, Gallimard, 1971-1994, 17 vol.
3. *Petit Atlas phonétique du Valais roman (sud du Rhône)*.
4. Jean-Pierre Chauveau, « Histoire des langues romanes et géographie linguistique » dans Gerhard Ernst, Martin-Dietrich Glessen, Christian Schmitt et Wolfgang Schweickard (dir.), *Histoire linguistique de la Romania, Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, tome 1, Berlin et New York, Walter de Gruyter, 2003, p. 72.

5. Chez Jean-François Féraud (1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, J. Mossy, 3 vol.) les régionalismes recensés peuvent se grouper en trois catégories : les provincialismes (avec une marque généralisante comme « en certaines / plusieurs / quelques Provinces » ou « Mot de Province » ou « Provinces médiodionales », « une certaine Province »), les gasconismes (marqués explicitement ou signalés par « sur les bords de la Garone »), les provençalismes annoncés comme tels. Voir Pierre Rézeau et Éliane Schneider, « Les régionalismes dans le *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788) de l'abbé Féraud », dans Jean-Pierre Chambon, Pierre Rézeau, Pierre et Éliane Schneider (dir.), *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui* (II), Paris, Klincksieck, 1997, p. 83-147.
6. Voir Claude Frey, « Identités lexicales et variétés de français en France et hors de France : tendances centripètes et centrifuges des formes et des cultures », Pierre Nobel (dir.), *Variations linguistiques Koinè, dialectes, français régionaux*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 165-190. La terminologie est très fluctuante entre la fin du XIX^e et du XX^e siècles comme l'ont montré les travaux de Jean-Baptiste Coyos, « Nommer les langues, un enjeu. Le cas des langues dites "régionales" de France » dans Christophe Clairis, Denis Costaouedec et Jean-Baptiste Coyos, *Langues et cultures régionales de France, états des lieux, enseignement, politiques, Actes du Colloque 11-12 juin 1999, Université Paris V-René Descartes, Thedel, Laboratoire Théorie et description linguistique, EA 1643 du MENRT, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1999*, et d'Andrée Tabouret-Keller, « L'existence incertaine des langues régionales en France », dans Philippe Blanchet, Roland Breton et Harold Schiffman (dir.), *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI^e siècle, actes d'un colloque organisé à The University of Pennsylvania Philadelphia, USA*, Peeters, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 95-113.
7. Pierre Swiggers, « Le français de référence : contours méthodologiques et historiques d'un concept », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, Michel Francard, Geneviève Geron et Régine Wilmet (dir.), *Le français de référence Constructions et appropriations d'un concept*, t. 1, Louvain-la-Neuve, 2000, p. 13-42, p. 32.
8. Frères Bescherelle, *Grammaire Nationale (...), Et précédée d'un Essai sur la Grammaire en France et de quelques considérations philosophiques et littéraires sur la langue française par M. Philarète Chasles*, Paris, Bourgeois-Maze, libraire, Dubois-Voilquin, Frères, Leipsick, Léopold Michelsen, 1834, 878 p.
9. Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Simon Garnier, 1845-1846, 2 t. en 4 vol.
10. « Langue et identité » dans Luc Courtois (dir.), *Les identités régionales et le facteur régionale dans l'histoire*, Louvain-la-Neuve, 2004.
11. Aujourd'hui c'est davantage la pédagogie scolaire sinon la moralité d'un Jules Ferry qui est récupérée par le président de la République Française Nicolas Sarkozy (meeting de Bercy du 29 avril 2007). Sarkozy prétend que l'héritage de Mai 1968 a liquidé l'école du mérite, de l'excellence et des valeurs morales communes enseignées par la III^e République. Il nous semble qu'il omet de mentionner que sous la politique de Ferry s'est aussi répandue l'exploitation de ceux que l'on appelait les *indigènes*, le colonialisme. Ce qui fut alors un co-

l'impérialisme politique déclaré s'est tout simplement transformé, souvent, en une exploitation salariale et économique des locaux par les Européens (notamment Allemands et Français) dans de nombreux pays (pensons par exemple le développement de l'industrie hôtelière et des sports de glisse dans les Caraïbes).

12. À la fin du XIX^e siècle, la France s'installe au Congo, au Niger, en Tunisie, au Tonkin. La mission civilisatrice, idéologique et géolinguistique cachent, comme souvent, des intérêts économiques.
13. À propos de Reclus, on lira Luc Pinhas, « Aux origines du discours francophone : Onésime Reclus et l'expansionisme colonial français », *Communication & langages*, no. 140, juin 2004, p. 69-82.
14. Alice Goheneix, « Les élites africaines et la langue française : histoire d'une appropriation », Colloque l'Émergence du domaine et du monde francophones (1945-1970), Université de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, 8-10 novembre 2007, (à paraître). Mentionnons à titre anecdotique que la tromperie est une technique militaire fort ancienne et qu'en ce domaine les Chinois ont toujours excellé comme le montre le classique de Sun Tzu, *l'Art de la guerre* qui fait date en matière de tactique militaire.
15. Voir Onésime Réclus, *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette, 1886, p. 8.
16. Voir Bernard Pöll, *Francophonies périphériques, Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, Paris, l'Harmattan, 2001, 231 p., p. [19] ; Robert Chaudenson, *Vers une révolution francophone*, Paris, l'Harmattan, 1989, 224 p., p. [27 et suiv.] et Xavier Deniau, *La Francophonie*, Paris, P. U. F, 1983, 127 p., chap. 1. Nous avons aussi dépouillé Paul Painchaud (dir.), *Francophonie : bibliographie 1960-1969*, Montréal, Presses de l'université du Québec, 1972, 136 p.
17. Alain Rey, dans *Mille ans de langue française ; histoire d'une passion*, Alain Rey, Frédéric Duval et Gilles Siouffi, [co-écrit par], Paris, Perrin, 2007, 1465 p., p. 1280.
18. « Le français, langue de culture », *Esprit*, 30^e année, no. 311, novembre 1962, p. 837-844.
19. Conversation personnelle Jean-Marc Léger, 2 avril 2008.
20. *Cahier d'un retour au pays natal*.
21. *Hosties noires*, Paris, Éditions du Seuil.
22. 1957, *Le portrait du colonisé*, Paris, Buchet-Chastel.
23. Montréal, Éditions Parti Pris.
24. Gérard Bergeron, 1967, *Le Canada-français, après deux siècles de patience*, Paris, Éditions du Seuil, p. [7], 13, 117, 191. À propos des Québécois en France, Bergeron écrit « Il y a ceux qui s'y installent. Mais qui reviennent toujours après deux, dix ou trente ans. Du douanier à la concierge, en France tous vous considèrent comme "étrangers", les plus ressemblants (quoique, l'accent...) et les plus sympathiques des "étrangers" mais tout de même "étrangers" », (p. 158).
25. *Dictionnaire des identités culturelles de la francophonie*, Paris, CILF, 1993.
26. Pour un relevé exhaustif des termes et des sources où ils sont attestés, on se reportera à Maurice Tournier, *Des sources du sens. Propos d'étymologie sociale*, Paris, ENS éditions, 2002, p. 88 et 108.

27. Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2008, texte remanié et augmenté [éd. or. 1967, 2^e éd. 1977].
28. Tournier commente l'étymologie de *francophonie* : « Il conjugue en lui d'une part la base germanique de notre propre dénomination (*Frank*), latinisée au III^e siècle, attestée en français dès Saint Léger et Roland (X^e et XI^e siècles à et monétisée à hauteur de vingt sols en 1360), d'autre part une base grecque (*phonê*, le voix) et enfin un suffixe nominal féminin français à valeur collective (*ie*) », Tournier, *Des sources du sens. Propos d'étymologie sociale*, p. [107].
29. « Prenant ainsi le relais du tourisme, des livres et des revues de cuisine, le commerce contribue à faire perdre leur caractère régional à ces mots de bouche. Cela ne signifie pas que les mots correspondant aux produits deviennent usuels, comme c'est le cas pour *tartiflette*, mais ils sortent de la confidentialité de leur région d'origine et leur dérégionalisation est en marche de manière assez étrange parfois quand la distribution conserve, en lien avec les aires d'influence des distributeurs, un certain caractère régional : ainsi l'on vend des *faluchettes* à Nancy (magasin Auchan) et de la *pogne* à Épinal (magasin Casino) ». (Rézeau, « De la cancoillotte à la tartiflette (et la boîte chaude), le *Dictionnaire des régionalismes de France* » dans Pierre Nobel (dir.), *Variations linguistiques Koïnè, dialectes, français régionaux*, Besançon, Presses Universitaires de France-Comté, 2003, p. 128-136, p.131. Notons que la désignation du breton, du basque et des autres langues présentes sur le territoire français par la locution *langues régionales*, a suscité un débat important il y a quelques années. Il convient alors de se demander s'il faut utiliser en même temps *langues régionales* et *français régional*. On se reportera à Jean-Baptiste Coyos, « Nommer les langues, un enjeu. Le cas des langues dites "régionales" de France » (p. 134-135) qui fait l'étalage de la diversité terminologique pour dénommer les langues régionales des France. Parmi les dénominations qui figurent dans la *Loi Deixonne* sur l'« enseignement des langues et dialectes locaux » (11 janvier 1951) dont le terme unificateur est *local* on retiendra en exemple : *langues ethniques de France*, *langues de France*, *langues identitaires*, *langues et dialectes à extension régionale* alors que la syntagme *langue régionales* est plus tardif (il apparaîtrait, selon l'auteur en 1966). En 1951, les parlars locaux désignent alors le breton, le basque, le catalan et les langues occitanes excluant le corse et l'alsacien. Cf. aussi Tabouret-Keller, « L'existence incertaine des langues régionales en France », p. 95-113.
30. Gilbert, *Dictionnaire des mots contemporains*, coll. « Les Usuels du Robert », Paris, Le Robert, 1980, XXV + 741 p.
31. Le premier exemple cité fait implicitement référence à Léopold Sédar-Senghor. Mais on trouve aussi parmi les précurseurs de la francophonie, aussi partisans de la *négritude*, les chefs d'État tunisien Habib Bourguiba et nigérien Hamani Diori qui, une fois obtenue l'indépendance de leur pays, vont trouver dans la langue française la base d'un nouveau type de relation avec la France par l'entremise de De Gaulle.
32. *Le Grand Robert de la langue française, deuxième édition du Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires le Robert.
33. Dix volumes, Paris, Larousse, 1969.

34. Paris, Larousse, 1971-1978.
35. Jean Dubois (dir.), *Dictionnaire de la langue française*, Lexis, Paris, Larousse, 1975. Pour une étude de la datation des termes *francophonie* et *francophone*, voir Béatrice Turpin, «Le terme francophonie dans les dictionnaires de langue» dans Christiane Chaulet Achour (dir.), *Convergences francophones*, Cergy-Pontoise, Centre de recherche Textes et Francophonies, Université Cergy-Pontoise, 2006, p. 111-121, p. 112.
36. Michel Biron, *La Modernité belge*, Bruxelles, Labor et Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 23.
37. Il nous semble pertinent de définir *français de référence*, syntagme apparu en 1977, comme «la variété française constituée par l'ensemble des emplois répertoriés dans les grands dictionnaires du français (*Trésor de la langue française*, *Le Grand Robert de la langue française*, le *Grand Larousse de la langue française*, le *Dictionnaire de l'Académie française*- et dans les dictionnaires usuels (le *Lexis*, *Le Petit Robert*, le *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, le *Petit Larousse*, etc. ; font également partie du corpus du français de référence les grammaires qui font autorité, par exemple *Le bon usage*. Cette variété est considérée ici comme un corpus d'emplois, et non pas comme un *modèle normatif*» (Claude Poirier, «Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec», *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, 26, 1-4, 2000, p. 151).
38. Voir Rézeau, «L'influence sur le français de France du français venu d'ailleurs», Danièle Latin et Claude Poirier (dir., avec la collaboration de Nathalie Bacon et Jean Bédard), *Contacts de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques Actes des quatrième Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie »*, Québec, Agence Universitaire de la Francophonie et Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 127-143.
39. Voir Jean-Claude Boulanger, «Francophonie, un terme, des sens», *Langues et linguistique*, 11, 1985, p. 145-173, p. 157.
40. Senghor représente à lui seul le français des élites (variété acrolectale), le français des lettrés (variété mésolectale) et tente d'une certaine manière à reconnaître les difficultés des peu lettrés ou illettrés (variété basilectale). Si Senghor est l'exemple le plus illustre sinon le plus connu, le phénomène de rapprochement entre la variété des élites et celles des lettrés n'est pas un fait unique en Afrique.
41. Voir Deniau, *La Francophonie*, p. 17 et suiv.
42. C'est d'ailleurs, comme nous l'avons fait remarquer, cette année là que le *Petit Larousse illustré* commence à inclure des francophonismes, et partant des québécismes. La question des ingérences françaises au Québec reste selon nous un sujet encore peu documenté de l'histoire récente du Québec, et pourtant elle est au centre des débats autour des rapports bilatéraux entre le Québec et le Canada d'une part mais aussi entre le Québec et la France et le Québec et l'Angleterre. Cette question est aussi à l'origine de règlements de compte ou de dissuasion également passés sous silence. L'exemple de Marcel Juneau disciple du professeur naturalisé français et enseignant au Québec Georges Straka est fort éclairant. En effet, Straka cessa ses enseignements en linguistique française au Québec au début des années 1980 après, selon un fonctionnaire du milieu de la langue française au Québec, que l'on ait signé contre lui

une motion de renvoi, en même temps que Juneau ait été conduit à cesser sa carrière scientifique. Claude Poirier, qui dans ses conférences ne s'est jamais caché de son point de vue sur l'ingérence française au Québec en matière de linguistique du français québécois, a pris alors la place de Marcel Juneau à la direction du Trésor de la langue française du Québec bénéficiant plus tard des appuis de Bernard Quemada pour la création de la Banque de données de langue française pan-francophone et de Denis Vaugeois, ministre de la culture et des communications au moment où les liens entre Poirier et Juneau sont les plus importants, qui l'introduira à la maison d'édition Larousse.

43. Boulanger, « Francophonie, un terme, des sens », p. 158.
44. Cela dit, Tabouret-Keller affirme que « [t]ardivement, à partir de 1976, le législateur tiendra compte de cette difficulté en précisant "région dans son acception administrative", ou encore "organismes régionaux, au sens administratif du terme", par opposition au terme "région" dans l'expression courante "langue et cultures régionales" » (« L'existence incertaine des langues régionales en France », p. 99).
45. Tabouret-Keller, « L'existence incertaine des langues régionales en France », p. 104.
46. Frey, « Identités lexicales et variétés de français en France et hors de France : tendances centripètes et centrifuges des formes et des cultures », p. 167.
47. Jean-Marie Klinkenberg, « La légitimation de la variation linguistique », *l'Information grammaticale*, no. 94, juin 2002, p. 22-26.
48. *Dictionnaire du français vivant*, Paris/Bruxelles/Montréal, Bordas, 1972, XVII + 1342 p. (éditions revue et augmentée 1979).
49. Pour des raisons de simplification et de cohérence je prônerais la distinction entre les francophonismes les *topolectismes*, lexème désignant une variété régionale ou nationale extra-hexagonale, des *régionalismes*, qui désignent des lexèmes propres à une ou des régions de la France métropolitaine et ses D.O.M.-T.O.M.
50. On pourrait critiquer sur la base de la définition de *région* le fait d'assimiler les topolectismes du Québec ou de la Belgique par exemple à des régionalismes puisqu'il est difficile de leur appliquer cette relation à un pays dont ils ne constituent pas un sous-ensemble régional. Pour le *Petit Robert*, ce sont successivement Émile Seutin et Maurice Piron qui s'occuperont de l'ajout de belgicismes alors que pour le *Petit Larousse illustré*, il s'agit d'Albert Doppagne jusqu'aux débuts des années 1980 puis, à partir de l'édition de 1989, Klinkenberg.
51. Voir Francard, « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique », dans Claudine Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, l'Harmattan, Université de la Réunion, 1996, p. [93]-102, p. 98-99; Marie-Louise Moreau, Huguette Brichard et Claude Dupal, « Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique », *Français et société*, 9, Bruxelles, Communauté française de Belgique, Duculot, 1999, 47 p., et Pöll, *Francophonies périphériques, Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, p. 86-87. Notons que la définition de l'insécurité linguistique de Francard élargit celle de Labov (1976, *Sociolinguistic patterns*, University of Pennsylvania Press, traduction française A. Khim, Sociolinguis-

tique, Paris, Éditions de Minuit.) en tenant compte des représentations et des attitudes des locuteurs.

52. Bien que ce sujet soit peu documenté on pourra lire, Gordon Pape, «Several new fronts under attack», *The Gazette*, 22 octobre 1969.
53. Sous la dir. de Maurice Lemire *et al.*, Montréal, Fides, 1978.
54. Boulanger, «À propos du concept de *régionalisme*», *Lexique*, no. 3, 1985, p. 137.
55. Léon Warnant, «Dialectes du français et français régionaux», *Langue française*, no. 18, 1973, p. 103.
56. *Ibid.*, p. 107.
57. Concept développé par Jean-Baptiste Marcellesi (1984) cité par Jean-Marie Comiti et Alain Di Meglio, «La langue corse dans l'enseignement : norme(s) et fonctionnements», *Lidil, revue de linguistique et de didactique des langues*, no. 20, décembre 1999, p. 63.
58. Concept remontant à H. Kloss, voir à ce sujet Pöll, *Francophonies périphériques, Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, p. 31.
59. Par dialecte Warnant distingue l'ancien parler vernaculaire, d'origine romane ou non, relégué au second plan ou effacé dans le cours du temps à la suite de l'extension du français (dialecte 1), de l'écart régional qui est envisagé par la linguistique structurale (dialecte 2) («Dialectes du français et français régionaux», p. 101).
60. Annette Paquot, «Le terme *francisme*: les avatars lexicographiques d'un concept à revisiter», *Langues et linguistique*, Québec, 1995, vol. 21, p. 121-136. Voir aussi Paquot, «Architecture du français, français de référence et lexicographie périphérique», *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 26, no. 1, 2000, p. 187-195.
61. À cet égard les réflexions de Paquot prennent franchement position sur le fait qu'il ne ferait que s'ajouter à une norme déjà existante. Voir aussi notre article paru «La diaspora dictionnaire actuelle: une place pour l'innovation?», *Francophonie vivante*, Revue de la Fondation Charles Plisnier, Bruxelles, no. 3, septembre 2004, p. 141-147.
62. Voir Boulanger, «À propos du concept de *régionalisme*», p. [125].
63. Voir Jean Le Dù, «La langue bretonne aujourd'hui» dans Blanchet, Breton et Schiffman (dir.), *op. cit.*, p. 30.
64. Voir Boulanger, *Les français régionaux: observations sur les recherches actuelles*, Montréal, Office de la langue française 1980.
65. Danièle Latin, «Dictionnaire "francophone" et français de référence: quelques inférences de la variation géolinguistique sur la métalangue du dictionnaire de la langue française», *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 26, no. 1, 2000, p. 225-242.
66. Rappelons que Charles-Brun (2004) est auteur d'un ouvrage intitulé *le Régionalisme*, publié en 1911 (Mireille Meyer, ed. Julian Wright, coll., Paris, CTSH, 2004, 373 p. [éd. d'or. 1911]) dans lequel il présente, avant l'heure, un véritable programme de décentralisation autour de l'idée de région. Restait alors à créer les régions... et de leur conférer un pouvoir de régulation entre la commune et l'État.
67. Boulanger, «À propos du concept de *régionalisme*», p. 131. Soulignons que ce n'est plus le cas dans *le Grand Robert* (2001) qui écrit sv *régionalisme* «Spécialt

(en parlant de la langue française). *Régionalismes de France, de Suisse romande, de Belgique, de Québec, du Canada (Québec, Acadie, ...)* [...] » Par ailleurs, il est intéressant de souligner que la *Loi Deixonne*, loi no 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite *loi Deixonne* – du nom de Maurice Deixonne, et les *lois Haby* de 1975, Pierre Bas-Marc Lauriol de 1976 et de Jacques Toubon de 1994 définissent les langues régionales mais non les *variétés régionales* de français. C'est au moment où l'éradication des « langues régionales » est plus ou moins obtenue que l'on songe légalement à les réhabiliter, comme si, une fois la menace disparue, la fonction ethnolinguistique de musée faisait surface.

68. Voir Rézeau, « L'influence sur le français de France du français venu d'ailleurs », p. [127]. À la suite de la présentation de nos premières réflexions sur ce sujet, le *Petit Larousse illustré* à présenté dans son millésime de 2006 un encart sur la *francophonie* dans lequel le France cohabite avec le Québec, la Suisse, etc., et un festival nommé *Francoffonies* s'est tenu sur plusieurs mois. Malgré cette nouvelle tendance, on doit reconnaître que la France ne pris pas au départ la vague de la Francophonie, craignant l'accusation de néocolonialisme. Voir à ce sujet Alain Rey, *Mille ans de langue française: histoire d'une passion*, p. 1280.
69. Tournier, *Des sources du sens. Propos d'étymologie sociale*, citant Sédar Senghor, p. 108.
70. La scène se passe en notre présence le 3 septembre 1987 vers 18: 30hrs sur le boulevard Dufferin et implique aussi la syndicaliste d'alors et conjointe de Miron Marie-Andrée Beudet qui sera nommée quelques années plus tard professeur à l'Université Laval.
71. Rey, *Mille ans de langue française: histoire d'une passion*, p. 1281.
72. Rey, *Ibid.*